

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

**ABONNEMENTS :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

**INSERTIONS :** première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr. Chronique locale : 1 fr. 50; Faits divers, 1 fr.; Réclames en troisième page : 0 fr. 80; quatrième page 0 fr. 40. Payables d'avance.

RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES &amp; ANNIBAL, 6 — TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

## LES PROTÉGÉS FRANÇAIS A L'ETRANGER

### Le Banquier

**Gustave Donegani**  
chevalier de la Légion d'honneur

Ayant si bien contribué à faire dépouiller les quatre ou cinq cents indigènes dévolutaires du habous de Kalaâ-Djerda, il était logique, même naturel, que M. Gustave Donegani obtint une récompense honorifique de notre Gouvernement.

M. Pichon s'empressa de la lui donner, on le nomma, d'emblée, commandeur du Nichan-Iftikhar, mais cette décoration ne satisfaisait pas l'homme qui venait de réaliser ce tour de force et d'empocher deux millions de bénéfices. Il aspirait à mieux, aussi fit-il une moue si significative en recevant le parchemin, que le Résident général informé lui fit savoir que bientôt il recevrait la croix de la Légion d'honneur. Un large sourire s'épanouit alors sur sa face d'italo-saxon.

Effectivement, quelque temps après, l'heureux homme était nommé chevalier de notre ordre national ! Après l'argent, les honneurs !...

La Tunisie, M. Pichon et le baron d'Anthoüard de Wasserwas lui devaient bien ce hochet pour le grand service rendu à ses intérêts et la maestria avec laquelle il avait sauté à pieds joints sur les droits des légittimes propriétaires de phosphates dont il venait de s'emparer, malgré le flot de papier timbré avertisseur du mauvais cas dans lequel il se mettait, en menaçant le gouvernement local des foudres de son ambassade et de la Consulta si l'on tentait un mouvement de recul.

Car, entre temps, la Résidence parut s'effrayer de la tournure que prenait l'affaire de Kalaâ-Djerda, ne lui avait-on pas affirmé que toute la presse garderait le silence et que personne n'en soufflerait mot, tout le monde ayant un fil plus ou moins gros à... la patte ?

M. Pichon, dont on connaît l'énergie et le grand courage lorsqu'il s'agit de prendre une décision, refusait cependant de marcher, il fallut toute l'autorité chinoise et pékinoise qu'exerçait le baron d'Anthoüard sur lui pour qu'il se décidât à laisser consommer le crime pendant l'une de ses nombreuses et longues absences employées à cultiver sa candidature sénatoriale en Jura.

De cette façon, il pourrait, le cas échéant, dire comme Ponce-Pilate : « Je m'en lave les mains, ce n'est pas moi, c'est d'Anthoüard. »

Et, à partir de ce moment, il ne voulut plus rien savoir, ni connaître de l'affaire, de cette scandaleuse affaire. Il défendait même qu'on lui en parlât.

Mais l'autre, le baron, pendant ce temps-là, se remuait, agissait, donnait des ordres impératifs. N'avait-il pas été pris et payé comme arbitre, c'est entendu, pour attribuer à Bellot et autres et Péloni-Targe et Compagnie, des partici-

pations auxquelles n'avaient droit ni l'un ni l'autre groupe depuis l'arrêt de la Cour de Cassation sanctionnant définitivement le jugement du tribunal de Tunis, confirmé par un arrêt de la Cour d'Appel d'Alger, qui annulait l'acte passé par Targe avec les dévolutaires du habous ?

Nous voyons encore M. Péloni, au lendemain de l'arrêt de la Cour de Cassation, dans le bureau de la *Petite Tunisie*, venant demander à M. Lacroix de les aider à ne pas laisser consommer le crime de laisser les phosphates de Kalaâ-Djerda à Bellot, qui n'avait aucun droit à les avoir, parce qu'il ne possédait qu'un chiffon de contrat, sans valeur aucune, n'ayant été consenti que par quelques-uns des dévolutaires alors qu'il fallait les avoir tous.

M. Lacroix refusa de marcher, car il ne connaissait pas le fameux contrat de Bellot, tellement vicieux, qu'on fut obligé d'en refaire un autre en 1908, au mépris des décrets de novembre 1898 sur les phosphates en terrains domaniaux ou habous publics ou privés. Un de nos confrères n'eut pas les mêmes scrupules, refonça dur sur Bellot, et sa campagne de presse eut pour résultat de faire mettre d'accord les deux groupes, qui finirent par accepter un arbitrage, le fameux arbitrage, auquel manquaient seuls les dévolutaires, et qu'on dépouilla sans phrase.

Nous mettons au défi l'honorable M. Péloni, aujourd'hui chevalier de la Légion d'honneur, comme MM. Bellot et Donegani, de nous opposer un démenti.

Nous sommes sorti un peu du cas du chevalier de la Légion d'honneur Donegani, mais ces explications étaient nécessaires, maintenant rentrons-y précipitamment pour nous occuper des **Etablissements Bertrand et C<sup>ie</sup>**, dont la fin fut si lamentable et cuisante aux porteurs de titres.

Ces établissements, créés au capital de quatre ou cinq cent mille francs, faisaient suffisamment des travaux pour donner des bénéfices à ses propriétaires. M. Donegani vint, acheta l'affaire, la monta au capital de 2.000.000 ou deux millions cinq cent mille francs, s'octroya d'importants apports, la bouleversa de fond en comble, l'installa à Mégrine, mais finalement elle périclita de jour en jour pour sombrer définitivement dans une désastreuse liquidation.

L'assemblée générale des actionnaires, pour sauver quelque chose, autorisa le liquidateur, M. Watrin, à céder l'actif, et ce qui résulta de cette vente rapporta peu de chose aux malheureux clients de M. Donegani, puisque la nouvelle société est constituée au capital de 400.000 francs.

Après les millions perdus de Kalaâ-Djerda, d'autres centaines de milliers de francs ont été engloutis dans cette seconde affaire, grâce au flair tout particulier du chevalier de la Légion d'honneur Donegani.

Dans nos prochains numéros, nous examinerons les autres affaires tunisiennes de M. Donegani, et comment elles ont sombré mi-

sérablement, au grand dam des « poires » qui avaient eu confiance en son génie en toc des affaires — en toc, pour les autres, mais pas pour ses propres — propres est une façon de parler — intérêts.

JEAN-SANS-PEUR

Nous avons lu dans le dernier *Journal de Tunis* un écho relatif à la démission et administrateur-délégué de la *Société des Phosphates Tunisiens*, que nous ne pouvons ni confirmer, ni infirmer.

D'après notre confrère, M. Charles Michel, administrateur de la dite Société, conseiller général et maire de Tébéssa, prendrait la présidence de la Société !

BILLET DE LA SEMAINE

### Jacques Bahar

illégalement condamné  
est menacé de rester en prison

*Il est malheureusement plus que probable que Jacques Bahar sera gardé en prison jusqu'à l'expiration de la condamnation à laquelle il a été condamné illégalement et, nous voulons croire, injustement.*

*On ne lui fera pas grâce d'une heure, on ne le fera bénéficier ni d'une grâce, ni de la libération conditionnelle du tiers à laquelle a droit tout prisonnier qui accomplit sa peine en cellule. Dans le cas où celle-ci lui serait accordée, Jacques Bahar ayant été arrêté le 20 juin dernier, c'est le 20 octobre prochain qu'il serait rendu à la liberté.*

*Pourquoi, dira-t-on, Jacques Bahar ne bénéficierait-il ni d'une grâce immédiate, ni d'une réduction de peine qui s'impose ? Serait-il plus coupable que cet Hamon, chargé de la gestion des fonds du Ministère des Affaires étrangères, qui, ayant volé plusieurs centaines de mille francs, fut condamné à cinq ans de prison et grâcié quelques mois seulement après sa condamnation, ayant accompli treize ou quatorze mois à peine de détention ?*

*Il faut dire que Hamon avait été nommé à l'emploi qu'il occupait au Ministère des Affaires étrangères pendant que M. Pichon était ministre, il avait su capter sa confiance et peut-être aussi son amitié ; aussi, quand le hasard de la politique ramena l'homme des caves de Pékin au Ministère des Affaires étrangères, il ne laissa pas moisir son protégé à Poissy ou à Clairvaux, c'est lui, assurément, qui dut réclamer son élargissement. Hamon avait été si discret pendant l'instruction et au cours des débats en correctionnelle qu'on lui devait bien cette sortie prématurée.*

*Mais Jacques Bahar ne jouit pas de l'amitié de M. Pichon ; ils sont même du dernier mal depuis la publication de certain article*

*de Carbonnel, dans l'Action, dont la paternité lui fut à tort attribuée, aussi croit-on voir dans l'arrestation de Bahar l'intervention de son puissant ennemi.*

*Il se peut qu'on se trompe, mais, alors, comment expliquer qu'une condamnation devenue définitive ait pu rester deux ans dans les cartons du Parquet général, car Bahar ne se cachait pas ? On la considérerait comme arbitraire et on ne la mettrait pas à exécution. Mais Pichon étant revenu au pouvoir, on a dû s'incliner devant sa volonté.*

*Il est probable que ni le Garde des Sceaux, M. Ratter, ni les magistrats qui se sont faits les exécuteurs de la rancune de M. Pichon ne doivent être au courant des sentiments de vengeance que nourrit l'ancien ami de Clemenceau à l'égard de Bahar.*

*Tout cela, nous en convenons, ne prouverait pas que Jacques Bahar soit innocent du délit pour lequel il a été illégalement condamné, mais nous, nous croyons à son innocence, seulement nous n'avons rien, pour nous prononcer et la clamer haut et fort, que l'affirmation de sa femme ; mais nous constatons que la loi et la légalité ont été violées et c'est pourquoi nous demandons à tous nos confrères, à tous ceux épris de justice et qui ont le souci de la légalité — Bahar fit partie de la phalange qui lutta pour Dreyfus — de protester, et à M. le Garde des Sceaux d'ordonner immédiatement une enquête et, en attendant l'issue de celle-ci, de faire mettre de suite Jacques Bahar en liberté. Et ce sera justice.*

LE SEMAINIER.

### NOS ÉCHOS

**La Légion d'honneur.** — Notre ami, M. B. Duclos, le vaillant démocrate qui jamais ne se lasse de lutter pour les idées d'émancipation, de progrès et de fraternité, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire, comme capitaine d'artillerie du parc de Bizerte.

Nous avons lu aussi avec plaisir la nomination de M. le Procureur de la République Revérdin, ainsi que celle de M. l'ingénieur Delacourcelle au grade de chevalier de notre Ordre national.

Ont été également promus chevaliers du même ordre, MM. le docteur Nicolle, le savant directeur de l'Institut Pasteur de notre ville, et Cirier, avocat, capitaine d'artillerie territoriale.

Nous adressons à tous ces messieurs nos plus sincères compliments pour cette croix des braves bien méritée.

**M. F. Gallini.** — Nous envoyons nos plus cordiales et sympathiques félicitations à notre ami M. François Gallini, délégué à la Conférence Consultative et maire de Soussse, qui vient d'être réélu conseiller général de Vico, à une forte majorité.

Nous espérons bien que, l'an prochain, les groupements républicains de l'île de

Beauté le désigneront pour aller, dans une autre assemblée, tenir le drapeau des revendications corses, au lieu et place d'un député qui fait tache dans la représentation insulaire.

**Accident évité.** — Un ami, qui excursionnait en Suisse, nous a certifié que M. Alapetite avait failli être victime d'un terrible accident de montagne.

Comme M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie, a été lui-même victime d'un accident à Chamonix, nous nous demandons si la nouvelle, colportée de bouche en bouche, n'a pas attribué à M. Alapetite l'accident survenu à M. Lutaud.

En tout cas, les journaux suisses n'ont pas fait mention d'un accident arrivé à notre sympathique Résident général.

**Un beau boulevard à créer.** — Nous soumettons à la Municipalité de Tunis et à la Compagnie des Tramways une idée qui ferait certainement plaisir à tout le monde.

Vers le milieu de la rue de l'Eglise commence la rue Sidi-Ali-Azouz. Cette rue se continue par le souk El-Belat, la rue des Teinturiers et la rue Sidi-el-Béehir, formant ainsi une immense artère qui traverse la ville indigène de part en part et pouvant devenir un boulevard magnifique si l'on voulait procéder à de menues démolitions de quelques masures arabes qui empiètent sur la rue, pour créer un alignement impeccable et donner à la voie, dans certains endroits, la largeur qu'il lui faut.

En procédant ensuite à des travaux indispensables de voirie, de mise en état de viabilité et d'embellissement par l'établissement de trottoirs, la plantation d'arbres, etc., on pourrait y installer une ligne de tramways qui permettrait d'aller de la rue de l'Eglise (donc à deux pas de la Porte de France) jusqu'au Djellaz, aux Abattoirs, au fort de Sidi-Bel-Hassen et même bien au-delà.

Pour la Municipalité, la dépense est relativement minime en comparaison des énormes avantages que la ville retirerait au point de vue de sa beauté, de son hygiène, du tourisme, et du dégageant donné à des quartiers extrêmement peuplés et animés, où la circulation est, à certains moments, très difficile.

Quant à la Compagnie des Tramways, les frais d'établissement d'une ligne ferrée seraient amplement et rapidement compensés par l'affluence de voyageurs, qui seraient heureux d'utiliser chaque jour cette ligne nouvelle.

Nous sommes, d'ores et déjà, certains que notre projet sourira à tous et que nous le verrons, au jour prochain, mis à l'étude et exécuté.

**Pourquoi repousse-t-on stupidement ceux qui désirent être Français ?** — Pendant que nos soldats se font tuer un peu partout, au Maroc ou en Mauritanie, notre diplomatie semble s'efforcer d'annihiler les résultats moraux de tant de douloureux sacrifices.

Il y a eu, en France, un véritable frémissement d'indignation à la lecture du terrible réquisitoire dressé par M. Hubert Jacques contre M. Regnault, notre ex-représentant au Maroc, dont la conduite, pendant les sombres journées de Fez eut, à une époque moins veule que la nôtre, conduit son auteur sur le banc d'accusation.

Aujourd'hui c'est en Egypte que notre incohérence et notre pusillanimité se révèlent sous un jour moins tragique mais non moins attristant.

Il y a en Egypte plus de dix mille Marocains qui ne cessent, depuis deux ans, en vain, de se réclamer de la protection française. Le 14 juillet dernier, la colonie marocaine se rendit en habit de fête à notre légation. Un des notables voulut lire un discours où il louait les bienfaits de la France. De crainte de complications diplomatiques (!!) on l'invita à remiser son discours !!

Ces faits, connus au Maroc, y ont une fâcheuse répercussion.

# ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

Pendant ce temps, notre vieil ennemi, le baron d'Oppenheim, représentant de l'Allemagne, qui possède sur nos diplomates l'avantage d'être un orientaliste érudit et rompu à toutes les finesses de la langue arabe, poursuit avec tenacité sa campagne de dénigrement et s'efforce d'obtenir des Marocains installés en Egypte, leur inscription sur les registres de protection de la légation allemande.

**La Couronne d'Italie.** — Le Gouvernement italien vient de conférer à M. Michel Mattéi, commissaire de police à Tunis, chef du service des Recherches, la croix de chevalier de la couronne d'Italie.

Nous adressons à cet honorable fonctionnaire nos félicitations pour cette haute distinction.

**Lauréats de la Mutualité.** — Dans la liste des récompenses honorifiques décernées à nos mutualistes tunisiens, nous relevons avec plaisir le nom de notre éminent ami M. Ferdinand Huard, le grand altruiste et le doux poète ; de M. Tiveyrat, mutualiste très dévoué, président de la Section locale des Prévoyants de l'Avenir, et de notre collaborateur Elias Houbani, fondateur de plusieurs œuvres de solidarité.

A ces messieurs et à tous leurs camarades décorés avec eux, nous adressons un très cordial *mabrouk*.

**Comparaison peu édifiante.** — A Tunis, on compte aujourd'hui dix-huit mille Français après trente-cinq années d'occupation. Et, dans ce chiffre de 18.000 sont compris les 5 ou 6.000 fonctionnaires de nos diverses administrations et de nos chemins de fer.

Le recensement de Casablanca au Maroc vient d'être fait : la ville compte douze mille Français, 4.000 Espagnols, 3.600 Italiens, 156 Allemands, 300 Anglais, 130 Grecs, 40 Portugais, 3.000 musulmans et 9.000 Israélites.

Sur ces 12.000 Français, il y a tout juste 300 fonctionnaires ; ainsi, en l'espace de trois ans, Casablanca a autant de Français ou presque que Tunis en plus de trente années ! L'avantage, il faut bien l'avouer, n'est pas en faveur de Tunis !

Il serait intéressant de savoir pourquoi nos compatriotes vont de préférence au Maroc ?

Est-ce que Tunis, avec ses 200.000 habitants, offrirait moins d'avantages que Casablanca, qui n'en compte que 32.000 ?

**Le docteur Danzel.** — Notre excellent ami et correspondant à Rouen, M. le docteur Lucien Danzel, nous écrit pour nous prier de l'excuser auprès de nos lecteurs, de son long silence.

M. Danzel vient de terminer, en effet, l'étude d'une plante ancienne dans les vieux grimoires latins et grecs et leurs traductions moyennageuses ; cette étude paraîtra vers la fin de l'année.

Pour se... rajeunir, M. Danzel reprend son « Histoire d'un bourg normand sous la Révolution » ; c'est une étude de longue haleine également, mais très intéressante grâce à des documents uniques que que notre collaborateur a découverts par hasard. Nous comptons, du reste, faire profiter de quelques extraits de cette étude, nos lecteurs qui apprécient déjà depuis longtemps le talent enviable de M. Danzel.

Celui-ci nous a fait parvenir quelques « Feuilles de France » en prose et en vers qui paraîtront successivement dans nos colonnes et pour lesquels nous lui exprimons notre vive gratitude.

**Le Vieux-Kram.** — A quelques cent mètres de la très coquette et idéale villégiature du Kram, existe une bourgade dénommée *Vieux-Kram*. Dans ce hameau, se trouve un immense caravansérail appelé *Oukala* dans lequel une soixantaine de familles pauvres de la capitale vont villégiaturer à bon marché pendant la saison chaude.

A cela, rien à dire si cette *oukala* ne constitue un épouvantable foyer d'infection par l'entassement des habitants et leur ignorance des plus élémentaires lois de l'hygiène. Les water-closets y sont peu nombreux et les poubelles totalement inconnues. Les ordures ménagères ou autres, les détritus les plus innombrables, sont jetés par les femmes au beau milieu de la cour. Le soleil africain et le vent du Nord sont seuls chargés de la voirie municipale de ce vaste fondouk. Une fois par semaine, le vendredi, un homme de peine vient balayer d'une façon très sommaire, ramasse les ordures et va les déposer... à la porte même du fondouk, où elles constituent aujourd'hui un monticule respectable, répandant aux alentours des odeurs effroyables.

Il faut ajouter cependant, pour rendre hommage à la vérité, que les autorités se sont émus de cet état de choses et que les avertissements n'ont point manqué au propriétaire, qui s'en soucie comme un poisson d'une pomme.

Nous ne connaissons point ce monsieur, mais nous pensons qu'une bonne convention le rappellerait soudain au souci de l'hygiène d'une population de locataires qui lui rapporte de beaux bénéfices.

**L'Impasse Gaddide.** — Dans cette petite impasse, sise au souk El-Grana,

non loin du souk El-Houft, se trouve une maison de modeste apparence, connue sous le nom de « La Cambuse ». C'est dans cette maison que naquit il y a bientôt trente-trois ans et qui habita longtemps, le grand maître Bamboula, l'illustre écrivain, avant d'aller s'installer rue de la Potence, dans une villa qui est devenue le rendez-vous préféré du high-life et de nos élégants oisifs.

Des amis ont pensé remplir un pieux devoir en apposant une plaque commémorative sur la maison natale de Bamboula, et c'est dans ce but qu'un comité s'est formé, ayant à sa tête M. Mille-Youx et composé de MM. Cylhoune, Bichy-Bercailiac, Fraijjat, Alaou, Khaoukha, Gamarat, etc.

Les souscriptions sont reçues chez M. R. Gagout, rue St-Joseph.

**L'abondance des matières** nous contraint à remettre au prochain numéro la fin de l'intéressant feuilleton de notre secrétaire de rédaction, M. J. Véhel, *le Martyre de Bathou*, qui, commencé dans nos colonnes il y a quelques années, a été reproduit récemment en partie par une revue locale.

Nos lecteurs, qui avaient suivi avec intérêt les péripéties de ce sombre drame, nous sauront certainement gré de leur donner ainsi le dernier fascicule d'un ouvrage qu'ils collectionnaient précieusement.

Pour le même motif, nous renvoyons également à quinzaine la biographie complète de l'illustre philanthrope M. Moïse Sitbon, ainsi qu'une étude très documentée sur la réhabilitation des faillis.

**Passez l'été** dans la Haute-Savoie et vous reviendrez avec une santé florissante. Hôtels-pensions pour toutes les bourses depuis 3 fr. 50 par jour, tout compris. Pays sain, agréable, frais, cure de lait, d'altitude, eau minérale, etc., etc.

**A vendre** 150 actions de la Société des Mines de Charbon, libérées de 50 fr., à 10 fr. Ecrire à M. F. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

## LA VÉRITÉ

SUR LE

## Crédit Lyonnais

(SUITE)

**Les agissements du Crédit Lyonnais.** — Circulaires de sondage. — Impudences inconcevables. — Documents authentiques. — Cynisme de certaines recommandations faites par le Crédit Lyonnais à ses agences. — Le style de M. Pichat. — Emoluments scandaleux des hauts fonctionnaires du Crédit Lyonnais : onze millions pour 26 personnes.

Les procédés dont se sert le Crédit Lyonnais pour amoncer la clientèle sont innombrables. Ici rien ne vaut les documents écrits et répandus par la maison elle-même avec une singulière inconscience.

On sait ce que sont les Agences des établissements de crédit : des machines de placement automatique. Une Agence qui, dans un temps donné n'a pas placé un nombre donné de titres, voit son directeur renvoyé, ses employés houpilés, et risque même d'être supprimée.

Comment le Siège central agit-il sur les Agences ? Par les circulaires. Faut-il faire absorber par le public une valeur douteuse ? Les circulaires accentuent leur ton impératif et prennent des allures de rapport de caserne.

Il faut citer : Voici d'abord une circulaire émanant de la Direction Générale, elle est adressée aux Guichets, aux chefs d'Agences et aux Démarcheurs :

**CRÉDIT LYONNAIS**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
**TITRES PROVENANT DE NOS PLACEMENTS ANTIÉRIEURS**

Dans ces derniers temps vous avez transmis un assez grand nombre d'ordres de vente en titres provenant de vos placements antérieurs et les cours de ces titres ont sensiblement reculé.

Les valeurs du type 3 o/o ont été plus particulièrement atteintes.

Le Hollandais et le Finlandais 3 o/o qui viennent d'être admis à la cote officielle, les obligations Ville de Christiana et les obligations Nouveaux Quartiers notamment, nous semblent être, aux environs des prix actuels, des placements à indiquer à ceux de vos clients qui recherchent la sécurité absolue.

Nous avons encore en main quelques ordres de vente à exécuter et croyons

savoir qu'il existe une certaine quantité de titres flottants sur le marché. Nous vous prions de provoquer des ordres d'achat dans votre clientèle. Vous nous les transmettez sous forme ordinaire des ordres de bourse.

Nous croyons pouvoir vous en garantir, jusqu'à nouvel ordre, l'exécution aux environs des derniers cours pratiqués.

Vous pourrez continuer de réunir ces ordres tout en continuant le placement des obligations 3 1/2 Noblesse dont nous vous avons chargés et que nous espérons voir bientôt terminés.

Nous vous bonifierons une commission de 1 o/o sur de vos ordres d'achat en : Hollandais 3 o/o, Finlandais 3 o/o, Obligations Ville de Christiana, Obligations Nouveaux Quartiers que nous aurons pu exécuter.

Nous recommandons à tous vos soins ces réalisations.

Nous désirons qu'elles soient achevées avant de nous occuper de nouvelles affaires,

Le Directeur général,  
A. MAZERAT.

Ce beau mandement a fait perdre 120 millions aux imprudents souscripteurs du Crédit Lyonnais.

### CRÉDIT LYONNAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

#### RENTE RUSSE 4 o/o INTÉRIEUR 1894

Nous constatons que des ventes assez importantes de Rente Russe 4 o/o Intérieur 1894 sont effectuées par des clients d'un certain nombre de nos agences.

Ces ventes se produisent presque aussitôt l'achèvement de l'opération sont très regrettables.

Lorsque nous sommes chargés d'un placement, les seuls preneurs à rechercher sont les preneurs sérieux (*sic*), c'est-à-dire ceux qui ont l'intention de conserver le tiers pendant un certain temps. Une recommandation dans ce sens vous a été faite plusieurs fois et récemment encore à l'occasion des obligations foncières 1895 du Crédit Foncier.

Les personnes qui prennent un titre pour le revendre huit ou quinze jours après ne font pas un placement, elles font une spéculation ou un arbitrage. C'est un genre d'opération que le Crédit Lyonnais pourrait faire lui-même sans concours de client. Il n'aurait qu'à souscrire le titre et à le revendre avec la marge que présentent les cours ; il aurait pour lui seul le plein du profit ; mais le but qu'il poursuit — le classement du titre — ne serait pas atteint.

En conséquence, il nous est impossible de considérer comme des placements réels des placements qui sont suivis d'une vente à trop bref délai.

Nous avons décidé que la commission de 5 francs serait supprimée sur tous les titres qui, à partir de ce jour et dans un délai de 45 jours donneraient lieu à des ventes.

*Tâchez de faire comprendre à vos clients que ce n'est pas une opération de spéculation ou d'arbitrage que vous leur avez proposée, mais bien une opération de placement ; si nous leur avons fait obtenir un bon titre avec un écart sensible au-dessous du cours (voyez les cours), c'est pour qu'ils profitent, au point du rendement, des conditions avantageuses de ce placement et non pour qu'ils se bornent à encaisser une différence de prix.*

Nous comptons sur votre habile intervention pour arrêter un mouvement de ventes qui, s'il persistait provoquerait le déclassement du titre que nous avons mission de classer et détruirait le bon effet du rapide succès de notre dernière opération,

Le Directeur général,  
A. MAZERAT.

Cette circulaire est instructive, car elle prouve implicitement que, malgré les efforts et les accès de persuasion, le public ne tient qu'un très faible compte des avis de la maison.

On n'est pas plus maladroit. L'aveu d'impuissance est flagrant, et encore le besoin vrai de placer du titre se fait rudement sentir.

Circulaire 1123. — Un simple entrefilet :

#### LE CRÉDIT LYONNAIS

Le Crédit Lyonnais a suspendu ses placements depuis le vendredi 8 courant.

En effet, à cette date, M. Pauthonnier, directeur de cette maison à Paris, a envoyé à tous les Directeurs d'agences de la capitale une circulaire conçue en ces termes :

« En raison de la guerre que l'on fait actuellement au Crédit Lyonnais, nous vous prions de suspendre vos placements. »

Signé : PAUTHONNIER.

Ceci adressé aux intéressés à la suite d'une campagne entreprise.

On commençait à s'émouvoir.

### CRÉDIT LYONNAIS

Circulaire 1123

AGENCES DANS PARIS

#### PLACEMENTS

Veuillez noter que nous mettons à votre disposition une petite quantité d'obligations Nouveaux Quartiers 3 o/o que vous pouvez faire acheter par ordres de bourse au cours moyen.

Il vous sera alloué une commission de 10 francs par obligation achetée par vos soins.

Nous disposons également de quelques obligations de l'Emprunt Berne 3 1/2 o/o 99 (jouissance juillet 99) que vous pouvez placer par ordres de bourse au mieux ou à 485 francs.

Il vous sera bonifié une commission de 5 francs par titre.

Le chef du service des Agences dans Paris,  
A. VELARD.

Dix francs par titre d'un côté.

Cinq francs de l'autre.

Que signifie ce marchandage et cette étrange combinaison d'affaires ?

Une maison aussi assise que le Crédit Lyonnais devrait-elle prêter la main à ces façons d'opérer ?

Suivons maintenant le Crédit Lyonnais et ses complices en Norvège.

### CRÉDIT LYONNAIS

Circulaire 1140

FONDÉE EN 1863

#### BANQUE HYPOTHÉCAIRE DU ROYAUME DE NORVÈGE

La Banque Hypothécaire du Royaume de Norvège, dûment autorisée par le ministre des Finances, se propose de contracter un emprunt représenté par : 27.777 obligations 4 o/o de chacune :

Fr. 500 = Kr. 360 = Mk. 405

Ces titres seront remboursables au pair en 60 ans, par tirages au sort semestriels.

Le premier remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1901.

Les coupons, aux échéances des 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, seront payables à Paris au Crédit Lyonnais, ainsi qu'à Christiana, Stockholm, Copenhague et Hambourg, aux parités suivantes :

Fr. 18 = Kr. 7 20 = Mk. 8 10

Les titres seront créés jouissance au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ceux désignés par le sort seront remboursés aux domiciles indiqués pour le paiement des coupons.

La Banque Hypothécaire de Norvège s'est interdit tout remboursement anticipé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1905.

Nous pouvons offrir ces titres, jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1900, au prix de 98 o/o, soit 490 francs par obligation de 500 francs.

Ce prix, tout en réservant une marge pour le pair, offre un rendement net, en intérêts, de 4,08 o/o, sans tenir compte de la prime qui sera acquise au remboursement.

La Banque Hypothécaire du Royaume de Norvège est une administration publique dépendant du Ministère des Finances qui, aux termes de la loi, doit en contrôler quotidiennement les opérations.

Elle est tout entière la propriété de l'Etat Norvégien qui a versé la totalité de son capital.

Elle a le privilège exclusif d'émettre en Norvège des obligations hypothécaires ou Lettres de Gage.

Ces titres sont inscrits au bureau des livres du Ministère des Finances de Norvège.

Au 31 décembre 1898, le montant des prêts hypothécaires consentis par la Banque était de 123 millions de couronnes et celui des obligations en circulation de 119 millions de couronnes.

Le capital de la Banque est actuellement de 17 millions de couronnes.

Depuis de longues années, les bénéfices de la Banque lui ont permis, non seulement d'assurer le service des obligations et des frais généraux, mais encore de payer un intérêt annuel de 4 o/o sur les capitaux fournis par l'Etat et d'augmenter ses réserves.

La question de la séparation de la Suède et de la Norvège est venue donner un démenti à l'optimisme de cette circulaire.

La Péninsule scandinave est pauvre et n'offre pas de garantie solide aux opérations hypothécaires. Le Crédit Lyon-

mais le savait. Pourquoi plaça-t-il du papier norvégien ?

Circulaire 1150. — Toujours la Norvège : CRÉDIT LYONNAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

#### EMPRUNT 3 1/2 o/o

#### DU GOUVERNEMENT NORVÉGIEN

Capital nominal de 45.000.000 de francs  
Le Gouvernement Norvégien vient de conclure un emprunt du type 3 1/2 o/o représenté par 90.000 obligations de 500 francs ou multiples.

Les titres sont libellés en francs, en couronnes ou en livres sterling.

Les parités entre ces différentes monnaies sont les suivantes :

Fr. 500 = Kr. 360 = 19.16.5

Les obligations nouvelles rapportent un intérêt annuel de fr. 17,50, représenté par deux coupons semestriels de fr. 8,75 payables le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. L'emprunt est remboursable en 50 années par tirages semestriels ou par rachats, le premier amortissement doit s'effectuer le 1<sup>er</sup> janvier 1902. Le Gouvernement Norvégien se réserve toutefois la faculté, mais seulement après 1906, de rembourser par anticipation tout ou partie des titres en circulation.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres amortis se font à Paris, Londres, Christiana, Stockholm et Copenhague.

Tous deux sont du type 3 1/2 o/o et ont leurs titres libellés en plusieurs monnaies étrangères, ce qui leur donne le caractère d'une valeur internationale. L'emprunt de 1894 jouit d'un large marché et se cote depuis longtemps déjà au-dessous de 100. L'emprunt de 1899, analogue au précédent, offre sur le prix un avantage important puisqu'il peut être obtenu actuellement à 94,50.

Son rendement ressort à 3,70 o/o en intérêt non compris le bénéfice de la prime qui sera acquise au remboursement.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée.

Le Directeur général,  
A. MAZERAT.

Ce rendement de 3 fr. 70 justifiait-il l'intervention du Crédit Lyonnais ?

Pourquoi détourner nos capitalistes de la Rente Française pour ne profiter que d'un si faible écart de revenu ?  
(A suivre.)

### FEUILLET DE FRANCE

Il est parfois de curieuses coïncidences.

Par ces temps de républicanisme vacillant, j'aime fort à me retremper dans l'histoire de notre Révolution Française. Les grandes figures que j'y retrouve me consolent un peu de nos trop nombreux républicains à la triste figure et de quelques-uns de nos actuels exécutifs, équilibrés habiles mais dirigeants fatals.

A ceux qui veulent revoir notre Grande Époque, je conseille la lecture du petit coup d'Etat de Sieyès du 30 prairial, à la veille presque de l'autre — qu'il préparait d'ailleurs — du grand coup d'Etat de brumaire. A ce moment donc, de juin à août 1799, des soulèvements royalistes se produisaient dans le Midi et en Vendée. Devant ce nouveau péril, la Montagne mutilée releva la tête. Le club des Jacobins renoua sous le nom de « Réunion des Amis de la Liberté et de l'Égalité ». Puis, un nouveau journal apparut sous le titre de *Journal des Hommes Libres* qui, courageusement, fit l'apologie de la Terreur et de la Révolution. Il n'en fallait pas plus pour qu'on le surnommât le « Journal des Tigres ».

Or, voilà, plus de cent ans après, au moment la foi républicaine s'inquiète, que paraît un simple journal, *l'Homme Libre*, surnommé, presque comme l'autre, le « Journal du Tigre ». Pourquoi faut-il que cette apparition soit aussitôt accueillie par les plus vifs et plus mérités éloges de tous les vrais républicains de France ? C'est qu'en effet on ne peut que saluer avec respect et admiration ce vieux et loyal tribun, le « Tigre » Clémenceau, qui n'hésite pas à rentrer dans la mêlée et ose faire, avec la vigueur que l'on sait, cette chose bien simple : l'apologie de la République.

LUCIEN DANZEL.

Rouen, 15 août 1913.

## Colonialisme

Nous reproduisons, avec d'autant plus d'empressement, l'article de notre confrère, le citoyen Maurice Allard, ancien député du Var, que nous nous proposons de commenter la profession de foi du général Toutée aux électeurs de St-Fargeau, dans l'Yonne. Maurice Allard fustige, de main de maître, les parlementaires qui ont su faire de si bonnes affaires en aché-



# OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES  
EXIGER LA BOUTEILLE

M. BEMBARON, agent  
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire  
BONNENFANT, administrateur  
Boxes — Chenil — Pension pour  
Chevaux et Chiens  
ROUTE DE L'ARIANA

## Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

**A VENDRE** une propriété de 10 hectares d'un seul tenant, située à Machilly (Haute-Savoie), à 800 mètres de la gare.

Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grenier, grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chambre à lessive et poulailler, le tout en bon état.

S'adresser à M. Armand LOUP au dit lieu.

### Demandes d'emplois

Ouvrier agricole, connaissant spécialement le battage, demande place, irait n'importe où. S'adresser Bar Goudal, rue Marcheschaus.

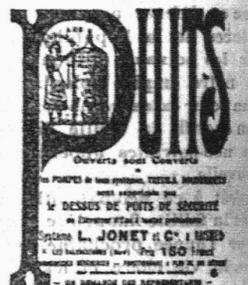
### Petite Correspondance

Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

### Leçons

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



**BENGALINE**  
PEINTURE  
email perfectionnée  
DÉPOT:  
Droguerie Nationale  
Crèche Père et Fils  
6, rue d'Italie, 6  
TUNIS  
Représentant:  
J.-C. BONICI  
Rue d'Algérie, 11  
TUNIS

## AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements. — Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — BILLETS CIRCULAIRES. — BILLETS facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout. — Emballage de mobiliers. — Maison de confiance. — Entrepôts avenue de Londres prolongée : 30, rue de Montpellier, et rue de Caïre. Téléphone 190.

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à Sousse et à Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## VILLA DE L'ARCHET

Hôtel, Pension de Famille  
à Saint-Cergues (Hte-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4, 50, 5 & 6 fr. par jour

Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Veirons Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée. Centre d'Excursions

A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. — A 30 minutes de Genève. — A proximité de Thonon, Evian, Genève, etc. Chambre noire pour photographie

### Condition spéciales pour Famille

Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues Hte-Savoie ou au Journal pour les renseignements.

## DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les HUILES MINÉRALES AMÉRICAINES

## VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

et reconnaissent TOUS LA SUPÉRIORITÉ des LUBRIFIANTS FABRIQUÉS par la

## "VACUUM OIL COMPANY"

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

MAISON A. MODIGLIANI

AGENT GÉNÉRAL ET DÉPOSITAIRE POUR LA TUNISIE :

5, rue Saint-Charles — TUNIS

Téleg. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

## HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales  
Graisses consistantes  
Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

## Droguerie HABIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)  
Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

## L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



Pour tous renseignements, s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & C<sup>ie</sup>

Avenue de Carthage — TUNIS

## Boulangerie-Pâtisserie Confiserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449

## WAGNER & C<sup>ie</sup>

Téléphone 449

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PAIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE  
BRIOCHES, CROISSANTS, ZWIEBACHS

Crissini de Turin — Nouilles fraîches

PÂTISSERIE DE PREMIER ORDRE, CONFISERIE & CHOCOLATS DES PREMIÈRES MARQUES

Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages

Dépôt exclusif des Produits Alimentaires antidiabétique de la GLUTINERIE St-Louis de Marseille.

Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médailles d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements

Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAX

Adresse Télég. : Maritime-Tunis

Téléphone 74

TUNIS — 5, Rue S'-Charles, 5 — TUNIS

## Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine

### ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.  
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.  
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.  
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.  
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

### DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.  
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.  
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.  
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.  
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.  
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.  
N-B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

## C<sup>ie</sup> de Navigation Mixte

Compagnie Touache — Paquebots-poste français  
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc  
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches à 10 h. s.  
à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.  
de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.  
de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.  
de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.  
à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.  
de TUNIS pour PALERME, tous lundis à 4 h. s.  
de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.  
de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.  
de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.  
de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.  
de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.  
de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PEDELUPÉ Frères.

## R. WALLUT & C<sup>ie</sup>

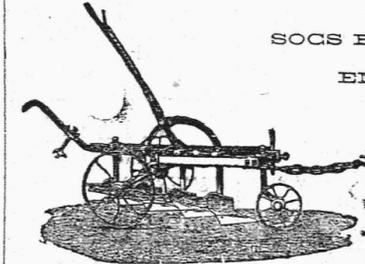
(R. WALLUT, G. HOFFMAN, associés)

99, rue de Portugal — TUNIS

## Déchaumeuse RICHTER

SOCS ET VERSOIRS

EN ACIER



catalogue spécial franco sur demande

## CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif).

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

est née anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

## MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente : 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux  
Spécialité de signaux pour la Marine  
et les Chemins de fer

Mèches de Sûreté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

## Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs

Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger

AGENCES A SOUSSE ET A SFAX

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — BILLETS et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

## Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage

ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

## BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

## Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

## F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie 23 — TUNIS

## Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISONS A DOMICILE

## CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

## CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

## CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoches, chaussons

## CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnettes

14, rue d'Italie — TUNIS Succursale à Bizerte

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit

CHANGE DE MONNAIES

Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

# TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

TUNIS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE